



OK ROLLER
Maison des Associations
19 Rue Poterne
21200 Beaune

REGLEMENT DU CLUB OK ROLLER

ARTICLE I

Le présent règlement a pour objet de préciser le fonctionnement de l'association et de compléter les dispositions des statuts.

ARTICLE II

Chaque membre de l'association s'engage pendant la durée de sa licence à respecter les statuts du club et son règlement.

ARTICLE III

Chaque adhérent doit être en règle pour pouvoir s'entraîner et participer aux rencontres. Pour cela il doit avoir remis tous les documents nécessaires à son inscription et être à jour dans ses cotisations.

ARTICLE IV

Le port des protections adaptées à chaque discipline est obligatoire. L'association ne pourra être tenue pour responsable des conséquences de l'absence de celles-ci à l'entraînement.

ARTICLE V

Une infrastructure et du matériel est mis à disposition des adhérents durant les entraînements, chaque membre s'engage à respecter le matériel et les locaux mis à notre disposition.

ARTICLE VI

Par pure courtoisie il est demandé aux adhérents de respecter les créneaux horaires, les jours d'entraînement, l'entraîneur et les autres membres de l'association.

ARTICLE VII

Tout non respect d'un des articles du présent règlement sera sanctionné. Cette sanction pourra aller jusqu'à l'exclusion du club en cas de faute grave.